

Séance du conseil communal

du 20 mars 2024 | convocation du 14 mars 2024

Présents

Bourgmestre

ZOVILE-BRAQUET Marion (CSV)

Échevins

ANSAY Stéphanie (LSAP),
SCHMITZ Jean-Pierre (CSV)

Conseillers communaux

DI GENOVA Jean-Pierre (CSV)
LOOSE Yves (CSV)
EIFES Eric (DP)
ZHU Dali (DP)
ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng)
THOMÉ Pol (LSAP)

Secrétaire communal, f. f.

TAZIAUX Tim

Rédactrice

THILL Melissa

Excusés

ENTRINGER Marc (CSV)
AXMANN Robert (DP)

Ordre du Jour :

Séance huis clos :

1. Prolongation du secrétaire ff
2. Décision individuelle de classement
3. Engagement d'un EC A2
4. Nomination définitive d'un receveur

Séance publique :

5. Adaptation du groupe d'indemnité d'un poste
6. Création de trois postes d'ouvriers
7. Présentation PPF
8. Accord de principe – Emprunt
9. PAP Op der Hiel
10. Projet d'exécution convention PAP « Bei der Hiel »
11. Approbation d'un devis – renouvellement canalisation
PAP « Op Horbett »
12. Validation d'un compromis de vente-parcelle Oetrange
13. Validation d'un acte de vente
14. Validation d'un acte de vente
15. Acte cession gratuite
16. Vente d'une camionnette
17. Subside extraordinaire – Conter hëlleft asbl
18. Subside extraordinaire – Aurore
19. Validation des concessions funéraire
20. Confirmation de règlements
21. Validation des recettes
22. Informations et questions des conseillers

5. Adaptation du groupe d'indemnité d'un poste

Madame la Bourgmestre explique qu'une vacance de poste a été lancée à plusieurs reprises pour trouver un fonctionnaire ou employé communal dans la carrière A2 disposant d'une expérience dans le domaine du climat, de l'environnement et de la protection de la nature ainsi que dans le domaine de la gestion des soumissions et des marchés publics afin de pouvoir renforcer le service.

Elle élabore la constatation que la majorité des profils travaillant dans le domaine recherché sont titulaire d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un master ou de son équivalent du service.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'adapter le groupe d'indemnité du poste d'employé communal, créé lors de la séance du conseil communal en date du 18 décembre 2023, réf. PC01-2023-A358, du groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique pour les besoins du service technique, au groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique, à 100%.

Vote pour:

MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

6. Création de trois postes d'ouvriers

Madame la Bourgmestre révèle la situation actuelle avec les ouvriers et explique qu'il y a deux cas à différencier à prendre en considération :

Premièrement il faut savoir que deux ouvriers tailleurs de pierre partiront prochainement à la retraite et la nécessité de garantir la transmission des connaissances ainsi que la continuité et la fluidité des opérations de travail, il est impératif de recruter deux nouveaux ouvriers.

Deuxièmement il faut prendre en considération qu'en vue de la réorganisation de la conciergerie, il est envisagé de décharger le responsable de la conciergerie par un adjoint et qu'afin de pouvoir mettre en place cette réorganisation, il est nécessaire de créer un poste d'ouvrier communal dans la catégorie A4 bis.

Elle explique la proposition du responsable du département technique, de créer un poste d'ouvrier communal dans la carrière A3 – Agent polyvalent et un poste d'ouvrier communal dans la carrière H1 – Aide-artisan avec une expérience dans la taille, la sculpture et la manipulation de la pierre afin de pouvoir réaliser diverses tâches liées à la maintenance et à la réparation des infrastructures locales dans l'atelier communal.

Le collège échevinal propose donc dans ce contexte de créer au degré d'occupation de 100%:

- un poste d'ouvrier communal dans la carrière A3 – Agent polyvalent
- un poste d'ouvrier communal dans la carrière H1 – Aide-artisan
- un poste d'ouvrier communal dans la carrière A4

bis – Concierge

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'accepter la proposition de création des trois postes d'ouvriers telle que présentée par le Collège.

Vote pour:

MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

7. Présentation PPF

M. Andy Anen et M. Franck Leuschen de MC Consulting présentent le plan pluriannuel financier de la commune de Contern.

Mme la Bourgmestre les remercie pour cette présentation exhaustive et les explications fournies, qui sont très pertinentes pour la gestion financière de la commune.

8. Accord de principe – Emprunt

M Jim Schmitz demande l'accord du conseil pour demander et contracter un emprunt suivant les conditions suivantes :

- montant : 12.000.000,00 €
- durée : 20 ans
- type de taux : soit taux variable, soit taux fixe suivant les conditions
- remboursement : semestriel
- rythme des arrêts de compte : semestriel
- mode de calcul des intérêts : Nombre de jours exacte/360, 360/360, 365/360
- absence de frais de dossier
- marge : à définir selon la meilleure offre bancaire

Il demande également aux conseillers d'approuver la possibilité de tirer le prêt en plusieurs tranches en fonction de l'avancement des différents chantiers et des besoins de liquidité de la recette communale.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à avec 6 voix pour et 3 voix contre d'accepter l'accord de principe concernant en emprunt aux conditions susmentionnées.

Vote pour:

MZB, SA, JPS, JPDG, YL, PT

Vote contre:

EE, DZ, JJA

9. PAP Op der Hiel

Madame la Bourgmestre tient tout d'abord à remercier M. Tom Schmit, architecte de la commune de Contern, d'être resté pour répondre aux éventuelles questions.

M. Schmit met en avant que le Plan d'Aménagement Partiel (PAP) sera réalisé en plusieurs étapes. Il explique que la zone couverte par ce PAP est prévue pour accueillir 129 habitations unifamiliales et 15 plurifamiliales, ainsi que des activités représentant moins de 10 % de la surface construite brute totale du PAP. Il souligne que certaines réglementations divergent de celles des quartiers existants en raison des procédures administratives complexes et prolongées imposées par les législations et le Ministère, qui ne prennent pas toujours en compte les éventuelles adaptations des Plans d'Aménagement.

ment Général (PAG).

Madame la Bourgmestre souhaite ajouter que ce PAP est conforme aux principes de mobilité douce. Elle explique que les parties concernées, notamment la CFL, sont informées des démarches à venir et de l'importance accordée par la commune à l'accessibilité des commodités à pied pour les citoyens. Elle tient également à rassurer les conseillers en affirmant que ce PAP est dédié à un quartier résidentiel et ne prévoit pas d'accueillir des bâtiments de bureau, à l'exception éventuelle de structures modestes telles qu'une agence d'assurance avec un petit nombre d'agents.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'approuver le Plan d'Aménagement Particulier « Op der Hiel », à Moutfort tel que présenté.

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

10. Projet d'exécution convention PAP Bei der Hiel
Mme la Bourgmestre explique qu'il s'agit de la dernière phase d'exécution du PAP « Bei der Hiel », à Moutfort.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident avec 8 voix pour et une abstention d'approuver le projet d'exécution et la convention concernant le projet d'exécution du PAP « Op der Hiel », à Moutfort.

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, PT
Abstention:
JJA

11. Approbation d'un devis – renouvellement canalisation PAP Op Horbett
Mme la Bourgmestre présente le devis pour le renouvellement de la canalisation du PAP Op Horbett à Oetrage.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'approuver le devis estimatif pour le renouvellement de la canalisation du PAP Op Horbett à Oetrage, avec des coûts de conception s'élevant à 390.000,00 € TTC.

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

12. Validation d'un compromis de vente-parcelle Oetrage

Le collège échevinal propose d'approuver le compromis de vente concernant la parcelle, inscrite au cadastre de la commune de Contern, section A d'Oetrage, d'une surface totale de 0,01 are. Les conseillers passent au vote à voix haute et décident à l'unanimité d'approuver le compromis de vente concernant la prédite parcelle.

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

13. Validation d'un acte de vente

Le collège échevinal propose d'approuver l'acte de vente concernant une place à bâtir à Contern, au lieu-dit « op Bricherpad », M. Jean-Jacques Arren-

sdorff souhaite faire valoir son point de vue selon lequel la commune devrait opter pour des baux emphytéotiques plutôt que de vendre ses terrains à bâtir.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à 8 voix pour et une voix contre d'approuver l'acte notarié concernant une place à bâtir à Contern, au lieu-dit « op Bricherpad », inscrit au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, d'une contenance totale de 3a 49 ca.

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, PT
Vote contre:
JJA

14. Validation d'un acte de vente

Le collège échevinal propose d'approuver l'acte de vente concernant une place à bâtir à Contern, au lieu-dit « op Bricherpad »

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à 8 voix pour et une voix contre d'approuver l'acte notarié établi concernant une place à bâtir à Contern, au lieu-dit « op Bricherpad », inscrit au cadastre de la commune de Contern, section C de Contern, d'une contenance totale de 3a 47 ca.

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, PT
Vote contre:
JJA

15. Acte cession gratuite

Le collège échevinal propose d'approuver l'acte de cession gratuite concernant une place voirie à Contern, au lieu-dit « impasse de la Syre ». Les conseillers passent au vote à voix haute et décident à l'unanimité d'approuver l'acte de cession gratuite concernant une place de voirie d'une contenance totale de 04 ca inscrite au cadastre de la commune de Contern section B de Moutfort et Medingen, au lieu-dit « Impasse de la Syre ».

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

16. Vente d'une camionnette

Le collège échevinal propose d'approuver le contrat de vente concernant une camionnette de la marque Peugeot Boxer.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'approuver le contrat de vente pour la camionnette de la marque Peugeot Boxer.

17. Subside extraordinaire - Conter hëlleft asbl

M. Jim Schmitz présente la demande de subside de l'association Conter hëlleft asbl afin de pouvoir soutenir les habitants qui ont subi des dégâts en relation avec les inondations de juillet 2021 et d'imputer la dépense y relatif à l'article 3/150/648110/99001 du budget de 2024.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'allouer l'association Société Conter hëlleft asbl un subside extraordinaire de 5000 €.

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

18. Subside extraordinaire - Aurore

M. Jim Schmitz présente la demande de subsides de l'association Société Gymnastique Aurore Oetrange asbl pour la participation aux frais d'éclairage nécessaire pour le bon déroulement du gala gymnique 2024.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'allouer l'association Société Gymnastique Aurore Oetrange asbl un subside extraordinaire de 2500 €.

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

19. Validation des concessions funéraire

Le collège échevinal propose d'approuver les seize concessions funéraires telles que présentées lors de la présente séance.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité de valider lesdites concessions.

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

21. Validation des recettes

M. Jim Schmitz propose de valider les recettes de l'exercice 2023 suivantes :

Article	Libellé de l'article	
1/131/169228/99001	Indemnité compensatoire en relation PAP	- 3 572,78 €
2/120/748320/99001	Remboursement différence sur salaires	1 674,52 €
2/120/748320/99001	Remboursement différence sur salaires	7 133,39 €
2/120/748320/99001	Remboursement différence sur salaires	265,72 €
2/120/748391/99001	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	391 150,55 €
2/120/748392/099001	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	12 815,04 €
2/130/748380/99002	Remboursement des frais d'annonces avancés (publications des avis au public commodo, PAP...)	3 572,78 €
2/170/707120/99001	Impôt commercial	1 717 476,74 €
2/170/707280/99001	Remboursements divers : taxes, redevances, recettes et remboursements divers	1,22 €
2/170/746000/99001	Remboursements effectués par des Compagnies d'assurances après sinistre	28 288,43 €
2/170/768000/99001	Remboursements effectués par des Compagnies d'assurances après sinistre	- 28 288,43 €
2/425/702300/99001	Production d'électricité-Paiement Enovos Luxembourg SA	435,22 €

20. Confirmation de règlements

Mme la Bourgmestre propose de confirmer les règlements de circulation temporaire édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :

Date du règlement	Objet
16 février 2024	Règlement temporaire à Oetrange – rue de Moutfort
21 février 2024	Règlement temporaire à Contern – rue de Moutfort; Place de la Mairie
28 février 2024	Règlement temporaire à Contern – rue de Luxembourg; rue de Moutfort; Place de la Mairie; Rue Von der Feltz
08 mars 2024	Règlement temporaire à Moutfort – route de Remich intersection rue Kinert; route de Remich intersection rue de Pleitrang
13 mars 2024	Règlement temporaire à Contern – rue Daniel Grün
13 mars 2024	Règlement temporaire à Oetrange – Hoisensprenger
13 mars 2024	Règlement temporaire à Contern – rue de Moutfort; Place de la Mairie

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité de valider lesdits règlements de circulation temporaire édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

Vote pour:
MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

Article	Libellé de l'article	
2/441/744118/99002	Subvention de l'Etat pour le Late Night bus	8 061,00 €
2/640/744611/99001	Eclairage public sur la voirie de l'Etat-remboursement des frais d'électricité	33 000,32 €
2/910/744611/99001	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	4 292,28 €
2/920/706160/99001	Cours de langue pour les adultes	1 800,00 €
Total		2 178 106,00 €

M. Jim Schmitz propose de valider les recettes de l'exercice 2024 suivantes :

Article	Libellé de l'article	
2/120/748320/99001	Remboursement différence sur salaires	- €
2/170/707120/99001	Impôt commercial	419 000,00 €
Total		419 000,00 €

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité de valider les recettes telles que présentées.

Vote pour :

MZB, SA, JPS, EE, DZ, JPDG, YL, JJA, PT

22. Informations et questions des conseillers

Mme la Bourgmestre rappelle la « Grouss Botz » (grand nettoyage de printemps) en collaboration avec la commission de l'environnement, de l'énergie et du climat et les enfants de l'école « Um Ewent » aura lieu le 29 mars et que tout le monde est le bienvenu.

Elle suggère également au conseiller d'organiser une réunion de travail le 17 avril 2024 à 17 :00 afin d'explorer les possibilités de mettre en conformité les règlements municipaux sur les taxes liées à la distribution d'eau, à la fourniture d'eau potable, ainsi qu'à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées avec la législation en vigueur. Elle souligne que depuis plusieurs années, la commune supporte annuellement une dépense d'environ 2 millions d'euros liée à l'eau, ce qui a implicitement bénéficié aux citoyens sous forme d'économies. Toutefois, elle souligne que, bien que cette situation puisse être interprétée comme un avantage indirect pour les citoyens, la commune est désormais obligée de se conformer strictement aux directives et législations en vigueur, y compris au principe du « pollueur payeur ». Elle met en évidence le fait que ces règlements n'ont pas été mis à jour depuis 2010, ce qui rend la situation actuelle non conforme à la législation en vigueur.

M. Dali Zhu, au nom des restaurateurs de la commune, exprime une préoccupation quant à la nécessité pour les clients de ne pas avoir à utiliser le disque de stationnement entre midi et 14h. Il souligne que certains oublient régulièrement cette obligation et se plaignent ensuite auprès des restaurateurs.

En réponse, Mme la Bourgmestre ne voit pas de problème majeur, affirmant qu'il suffit simplement de placer son disque et ainsi éviter toute amende. Elle rappelle que le règlement a été modifié à l'époque entre autres pour libérer les parkings des stationnements de longue durée, permettant ainsi aux places de se libérer pour les clients des commerces et des restaurants environnants.

M. Zhu assure à Mme la Bourgmestre que sa démarche est empreinte de la volonté sincère de comprendre le fondement de cette réglementation, dans l'optique de favoriser un échange constructif. Il exprime également son intention, de partager les raisons évoquées lors de cette discussion avec ses clients, dans le but de promouvoir une meilleure compréhension de la situation.